

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du Mardi 27 Septembre 2022**

Date de la convocation : 19/09/2022

Date d'affichage : 19/09/2022

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Stéphany SALSI, David BRU, Fabien LOBJOIT, Corinne ZAETTA, Jean-Claude SILLET.

Pouvoir : Christophe COUVREUR donne pouvoir à Jean-Claude SILLET.

Secrétaire de séance : Fabien LOBJOIT

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte-rendu du 16 Juin 2022
- Hydraulique du vignoble : dossier expropriation
- Hydraulique du vignoble : appel à taxe 2022
- Bail LARUE : rectification
- Vente hangar de Mr LARUE : projet acquisition
- Recensement de la population 2023 : indemnité agent recenseur
- Communauté Urbaine du Grand Reims : questionnaire mobilités
- Commission de contrôle des listes électorales : mise à jour titulaire/suppléant
- Point sur les travaux RD228
- Questions diverses

1) Le compte-rendu du 16 Juin 2022 est adopté à l'unanimité.

## 2) Hydraulique du vignoble : dossier expropriation (délibération n° 2022/04/01)

Vu la délibération n° 2020/05/05 en date du 4 juillet 2020 portant acquisition de parcelles en partie ou en totalité,

Vu la délibération n° 2020/06/04 en date du 8/09/2020 portant acquisition de parties de parcelles au lieudit « Les Cossons »,

Vu la délibération n° 2021/01/06 en date du 18/02/2021 portant acquisition des parcelles AD97 et 102,

Considérant que ces acquisitions ont pour but de permettre la création de chemins béton dans le cadre de l'aménagement de l'hydraulique du vignoble,

Considérant que les montants de toutes ces acquisitions ont tous été calculés à partir d'une base de 8000 €/hectare,

Vu les délibérations n° 2021/03/05 du 13/04/2021 et n° 2021/05/01 du 26/07/2021 portant demande de cessibilité de parcelles dans le cadre de l'aménagement de l'hydraulique du vignoble,

Vu l'ordonnance d'expropriation rendue le 23 mai 2022 par le Tribunal Judiciaire de Chalons en Champagne,

Considérant qu'il incombe à la commune de fixer une indemnité d'expropriation,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **PRECISE** que l'indemnité d'expropriation est calculée sur la base de 8000 €/hectare, la même base qui a été utilisée pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la création de chemins béton.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### 3) Hydraulique du vignoble : appel à taxe 2022 (délibération n° 2022/04/02)

Vu la délibération n° 2021/06/05 en date du 12 octobre 2021 portant sur la mise à jour de la taxe à l'hectare pour l'année 2021 suite à des travaux complémentaires et la fixant à 678 €/hectare,

Considérant que depuis il n'y a pas eu de surcoût donc aucune nécessité à augmenter ladite taxe à l'hectare,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DECIDE** que le montant de la taxe à l'hectare est reconduit en 2022 pour un montant de 678 €/hectare.
- **INFORME** que cette délibération vaut également pour les prochaines années tant qu'il n'y a pas de travaux supplémentaires nécessitant une mise à jour de la taxe à l'hectare. Si un surcoût des travaux devait se produire, une nouvelle délibération serait alors prise.

### 4) Bail LARUE : rectification (délibération n° 2022/04/03)

Vu la délibération n° 2022/03/04 en date du 16 juin 2022 portant sur la location de terres agricoles à la Sarl Grelet Frères - 45 rue Principale à Montigny sur Vesle (51140),

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la surface des terres mises en location et qu'il convient d'en apporter la rectification,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

**DECIDE :**

- **De RECTIFIER** la superficie et précise que la location porte sur une superficie de 2 hectares et 50 ares de terres agricoles et taillis à prendre dans la parcelle cadastrée ZA 110 (anciennement ZA 33).
- **D'INDIQUER** que le montant du fermage pour l'année 2022, en tenant compte de l'augmentation de l'indice du fermage 2022, est de **182,69 euros**.

### 5) Vente hangar de Monsieur LARUE : projet acquisition (délibération n° 2022/04/04)

Le hangar avec terrain de 3300 m2 constructible appartenant à Monsieur Jacques LARUE est mis en vente par ses ayants droits suite à son décès. La commune serait intéressée par le hangar pour stocker le matériel et créer un espace adapté pour le cantonnier (cuisine, wc, douche).

Vu le décès de Monsieur Jacques LARUE et la mise en vente de certains de ses biens et notamment d'un hangar situé rue de la Barbe à Canne et cadastré AB100,

Considérant les besoins de la commune en matière de stockage de matériel et outillages techniques suite à un manque de locaux et considérant la proximité intéressante avec les bâtiments de la mairie et annexes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

**DECIDE :**

- **De se porter acquéreur** de tout ou partie du hangar situé sur la parcelle AB100 dans le but de stocker le matériel et outillage techniques de la mairie et des associations.
- **De donner pouvoir** au Maire afin de négocier avec les ayants droits de Monsieur Jacques LARUE pour l'achat de tout ou partie de la parcelle AB 100.

6) Recensement de la population 2023 :indemnité agent recenseur (délibération n° 2022/04/05)

Le maire expose au conseil municipal que la commune aura à procéder au recensement de la population du 19 janvier 2023 au 18 février 2023 et qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un agent recenseur chargé d'effectuer les opérations de recensement dans la commune.

Il précise qu'une dotation forfaitaire sera versée à la commune et qu'il appartient au conseil municipal de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à recruter un agent recenseur et à prendre l'arrêté de nomination correspondant.
- **FIXE** à 700 € bruts la rémunération de l'agent recenseur.

7) Communauté Urbaine du Grand Reims : questionnaire mobilités

Le maire et les membres du conseil municipal complètent ensemble le questionnaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims concernant le recensement des besoins des communes en matière d'offre de transport.

8) Commission de contrôle des listes électorales : mise à jour titulaire/suppléant

Suite au départ de Maxime OLIVIER du conseil municipal, il est nécessaire de mettre à jour les représentants du conseil municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales. Ainsi, la commission de contrôle est représentée désormais par :

\* Jean-Claude SILLET : titulaire

\* Stéphany SALSI : suppléante.

9) Point sur les travaux RD228

Un résumé de la réunion du 12 septembre 2022 est fait par Philippe Aubier. Calendrier : finalisation du projet fin 2022, réunion publique de présentation début 2023, travaux courant 2023.

10) Questions diverses

- a) Prolifération des chats errants : proposition d'une convention avec l'Ecole du chat pour la stérilisation des chats dont la capture est à la charge de la commune (prêt de la cage). Question restée sans réponse : qui se charge de la capture ?

- b) Fleurissement du village : la commande des végétaux est faite et arrivera courant octobre. Il est décidé d'inviter les habitants à réaliser les plantations sur un week-end. La commission concernée se réunit le 11 octobre à 19h00 pour l'organisation.
- c) Centre équestre : rappel circulation en sortie du centre.
- d) Carte scolaire : le Grand Reims nous interroge pour un éventuel changement de la carte scolaire pour que les enfants soient sur le groupe scolaire de Jonchery sur Vesle et plus sur Rosnay. La réponse est non à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.